

**Gemeng  
Biissen**

# Biisser Lego Mobilitéit Concours 2021

## Article 1<sup>er</sup>. Organisateur

La commune de Bissen organise en collaboration avec l'Asbl Luxembourg Lego Usergroup, le concours « Biisser Lego Mobilitéit Concours ». Elle a son siège à 1, rue des Moulins à L-7784 Bissen et elle est représentée par son bourgmestre David Viaggi.

## Article 2 : But du concours

L'événement se déroule sous forme d'un concours dénommée « Biisser Lego Mobilitéit Concours ».

Le concours a lieu les 19 et 20 septembre à l'adresse Z.A.C. Klengbousbiërg. Le but de la manifestation est de pousser les jeunes à être créatifs.

## Article 3 : Participation au concours :

La participation est ouverte en fonction de la catégorie d'âge correspondante :

Catégorie 1 : 0 à 10 ans

Catégorie 2 : 10 à 18 ans

Catégorie 3 : 18 ans et plus

Tout participant donne son accord que des photographies prises lors de l'événement pourront être diffusées sur les réseaux sociaux, sur [www.bissen.lu](http://www.bissen.lu), [www.luxlug.lu](http://www.luxlug.lu) et les médias luxembourgeois. Tout participant donne son accord à fournir son nom entier, son numéro de téléphone/de portable et son adresse e-mail lors de l'enregistrement sur place et la remise de l'objet Lego créé. L'organisateur se réserve le droit d'utiliser de ces données pour la bonne organisation du concours présent. Au cas où le participant serait mineur, son tuteur légal devra remplir la fiche d'inscription et être présent lors de la remise de l'objet et la remise des prix.

## Article 4 : Conditions de participation

La participation au concours est gratuite et ne comporte pas une obligation d'achat ou de souscription à un service de l'organisateur. L'objet remis au concours est conçu aux frais du participant et reste sous la propriété du participant. L'organisateur se réserve le droit d'exposer les modèles remis jusque fin septembre 2021 dans un endroit sûr sous la responsabilité de la commune ; assurance comprise en vue d'un remboursement en cas de vol équivalent à la valeur matérielle du modèle en question.

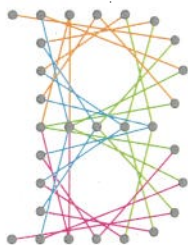




Administration  
communale de Bissen

1, rue des Moulins  
L-7784 Bissen  
[www.bissen.lu](http://www.bissen.lu)

T (+352) 83 50 03 - 1  
F (+352) 83 50 03 - 588  
E [commune@bissen.lu](mailto:commune@bissen.lu)



## Gemeng Biissen

La participation au concours se déroule comme suit :

1. **L'objet à construire doit être conçu à 100 % de pièces de la marque LEGO.** Remise de la construction le samedi, 18 septembre de 10h à 18h auprès du stand l'Asbl Luxembourg Lego Usergroup à l'Urban Village, Z.A.C. Kléngbousberg, L-7795 Bissen
2. Remplir le formulaire de participation sur place en fonction de la catégorie d'âge
3. Assister à la remise des prix, le dimanche 19 septembre à 13h à l'Urban Village, Z.A.C. Kléngbousberg, L-7795 Bissen
4. Au cas où le participant serait mineur, son tuteur légal devra remplir la fiche d'inscription et être présent lors de la remise de l'objet et la remise des prix.

Le participant s'engage sur l'honneur que sa construction sera réalisée des propres mains.

Le jury statuera sur les modèles exposés du samedi, 19 septembre 2021 à partir de 18h00.

**Tout candidat ne respectant l'une des conditions énoncées se voit exclu du concours.**

### Article 5 : Critères

Afin de choisir le vainqueur du concours, 3 critères seront applicables :

1. Technicité et niveau de difficulté (5 points)
2. Design et esthétique (5 points)
3. Créativité et innovation (5 points)

Les trois critères sont notés avec 5 points au maximum. Le vainqueur est celui qui a le plus de points au total notés par tous les membres du jury.

En cas d'égalité des points entre candidats finalistes, un tirage au sort par le jury décidera des gagnants.

Le jury sera composé de 4 personnes, dont 2 issues de la commune de Bissen, dont le bourgmestre David VIAGGI, et 2 de l'association l'Asbl Luxembourg Lego Usergroup, dont le président \_\_\_\_\_ de \_\_\_\_\_ l'asbl.

Le maximum de points attribués par candidat est de 60 points ;  
3 critères x 5 points = 15 points maximum possible par membre de jury pour un candidat x 4 membres du jury.

### Article 7 : Les lots à gagner

Pour chaque catégorie d'âge les lots suivant sont à gagner en fonction des points attribués :

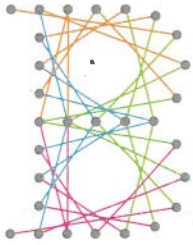




Administration  
communale de Bissen

1, rue des Moulins  
L-7784 Bissen  
[www.bissen.lu](http://www.bissen.lu)

T (+352) 83 50 03 - 1  
F (+352) 83 50 03 - 588  
E [commune@bissen.lu](mailto:commune@bissen.lu)



## Gemeng Biissen

**1<sup>er</sup> prix : Bon d'achat de 200 Euro (non-remboursable)**  
à consommer sur le E-shop de la plateforme de l'association l'Asbl Luxembourg Lego Usergroup.

à savoir [www.bricstar.de](http://www.bricstar.de), offert et sous le patronat de la commune de Bissen

**2<sup>ème</sup> prix : Bon d'achat de 150 Euro (non-remboursable)** à consommer sur le E-shop de la plateforme de l'association l'Asbl Luxembourg Lego Usergroup.

à savoir [www.bricstar.de](http://www.bricstar.de), offert et sous le patronat de la commune de Bissen -

**3<sup>ème</sup> prix : Bon d'achat de 150 Euro (non-remboursable)**

à consommer sur le E-shop de la plateforme de l'association l'Asbl Luxembourg Lego Usergroup.  
à savoir [www.bricstar.de](http://www.bricstar.de), offert et sous le patronat de la commune de Bissen

### Article 6 : Informations pour les gagnants

Les vainqueurs autorisent l'organisateur, d'utiliser leurs prénoms et noms lors de manifestations et de publications en relation avec le concours, sans qu'il résulte des bonifications de cette utilisation outre que le prix gagné. L'organisateur se réserve le droit de publier le nom du vainqueur en ligne et hors ligne, sans qu'il en résulte des bonifications outre que le prix gagné. Le nom des vainqueurs sera communiqué par l'organisateur sur demande écrite à tous les intéressés en dedans un an.

### Article 7 : Droit à l'image

Pour le déroulement en règle de l'organisation du concours « Bissen Lego Mobilité » les participants autorisent l'organisateur à l'utilisation sans rémunération de l'enregistrement de leur image. Les participants autorisent également la levée de leur nom, prénom, de leur adresse de résidence, de leur adresse mail et de leur numéro de téléphone dans le cadre du concours et des activités qui le précèdent.

### Article 8 : Protection des données

Les données personnelles levées dans le cadre du concours sont traitées en conformité avec la loi modifiée du 1<sup>er</sup> août 2018 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et sont destinées uniquement à l'organisateur.

Tous les participants ont droit d'après l'article 26 de ladite loi à la consultation, la modification et la suppression des données les concernant. Toute demande de consultation, de modification de suppression est à adresser à : Administration communale de Bissen, 1, rue des Moulins, L-7784 Bissen.

### Article 9 : Responsabilité

Le règlement est soumis au droit luxembourgeois.

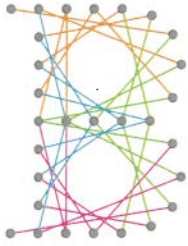




Administration  
communale de Bissen

1, rue des Moulins  
L-7784 Bissen  
[www.bissen.lu](http://www.bissen.lu)

T (+352) 83 50 03 - 1  
F (+352) 83 50 03 - 588  
E [commune@bissen.lu](mailto:commune@bissen.lu)



## Gemeng Biissen

Les organisateurs ne peuvent être tenus responsables de quelconques problèmes en relation avec la mise en œuvre du concours, que ce soit par erreur humaine, problèmes informatiques ou techniques ou problèmes de toute autre nature. D'autre part l'organisateur ne peut être tenu responsable du non-respect du droit à l'image par le gestionnaire des photographies.

David Viaggi, Bourgmestre de la commune de Bissen      Robert Martellotto, Président Asbl Luxembourg Lego Usergroup





Administration  
communale de Bissen

1, rue des Moulins  
L-7784 Bissen  
[www.bissen.lu](http://www.bissen.lu)

T (+352) 83 50 03 - 1  
F (+352) 83 50 03 - 588  
E [commune@bissen.lu](mailto:commune@bissen.lu)